

2022 DPE 2 Subventions (53.000 euros) et conventions avec trois associations œuvrant pour la réduction des déchets et au développement des « Territoires Zéro Déchet »

PROJET DE DÉLIBÉRATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Alors que 3000 tonnes de déchets sont collectées chaque jour à Paris, la Ville de Paris est engagée dans une dynamique de réduction significative de la quantité de déchets collectés, et de valorisation de ceux qui n'ont pu être évités, dans le but de préserver les matières premières, de supprimer le recours à l'enfouissement et de réduire l'incinération. L'objectif « zéro déchet non valorisé » constitue dans ce cadre l'un des axes majeurs pour concrétiser la transition écologique de notre Ville.

À ce titre, la Ville de Paris soutient activement les associations qui œuvrent au quotidien sur le territoire parisien pour mettre en œuvre une démarche de réduction et de valorisation des déchets. Ce soutien s'incarne notamment dans l'aide apportée aux associations qui agissent en faveur du « zéro déchet non valorisé », en lien avec les habitants. Suppression des produits plastiques à usage unique, allongement de la durée de vie des produits, développement des territoires « zéro déchet », sont autant d'actions qui justifient pleinement le soutien de la Ville de Paris à ces structures. Au-delà de leur contribution directe à la réduction des déchets, ces structures mènent également des opérations de sensibilisation à un mode de vie plus responsable à travers les ateliers, animations et événements qu'elles organisent.

Aussi, il est proposé de subventionner trois structures qui ont sollicité un soutien financier de la Ville de Paris pour développer leur activité visant à sensibiliser à la réduction et la valorisation des déchets.

Sur la base de l'expérience de « Rue Zéro Déchet » menée en 2018 et 2019 rue de Paradis (10^e), plusieurs arrondissements ont développé, depuis la rentrée scolaire 2021, une démarche « Zéro déchet » visant à mobiliser l'ensemble des habitants et des acteurs du quartier ou de la rue choisi par les Mairies d'arrondissement, en y déployant des dispositifs de réduction, de prévention et de valorisation des déchets. Dans ce cadre, après les 5^e, 6^e, 9^e, 10^e, 11^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements, Paris Centre, le 14^e et le 15^e arrondissements ont souhaité s'engager dans ce dispositif, piloté par les Mairies d'arrondissement, coordonné par les services de la Direction de la Propreté et de l'Eau et animé par une association volontaire.

Afin de participer au développement des « Territoires Zéro Déchet » dans ces trois nouveaux arrondissements à compter du premier semestre 2022, il est proposé de soutenir les actions des associations suivantes :

- **Régie de quartier Paris Centre**

La Régie de quartier Paris Centre est fortement impliquée dans la vie de l'arrondissement, notamment sur les sujets relatifs à la propreté de l'espace public, l'économie solidaire et la réduction des déchets. Elle

mène plusieurs initiatives pour essaimer auprès des habitants les bonnes pratiques liées au tri, au réemploi et au compostage. Forte de son implantation locale - ses locaux et le composteur de quartier dont elle assure la gestion sont situés dans la rue du Vertbois (3^e) - l'association s'est ainsi proposée pour assurer l'animation de la démarche Territoire Zéro Déchet dans cette rue.

Afin de soutenir l'action de l'association, je vous propose de m'autoriser à signer avec la Régie de quartier Paris Centre la convention dont vous trouverez le texte joint en annexe. Cette convention prévoit l'attribution, pour l'exercice 2022, d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 16.500 euros.

- **Biocycle**

L'association œuvre depuis 2015 dans la lutte contre le gaspillage alimentaire. Dans ce cadre, elle intervient, tout particulièrement dans le 14^e arrondissement, en tant que relais du don alimentaire en proposant des collectes et livraisons d'invendus alimentaires de commerçants auprès d'associations caritatives. Elle mène également, auprès du grand public et des jeunes, des actions de sensibilisation ludiques et sportives et réalise pour des collectivités des activités d'études et de conseils visant à proposer de nouvelles approches vertueuses en matière de politique de prévention et réduction du gaspillage alimentaire. Forte de son expérience, l'association s'est proposée pour assurer le volet animation du Territoire Zéro Déchet qui se déploiera dans le 14^e arrondissement dans le quartier délimité par les rues : avenue René-Coty / rue d'Alésia / rue Sarrette / rue Paul-Fort – avenue Reille.

Afin de soutenir l'action de l'association, je vous propose de m'autoriser à signer avec Biocycle la convention dont vous trouverez le texte joint en annexe. Cette convention prévoit l'attribution, pour l'exercice 2022, d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20.000 euros.

- **Action et transition**

L'association, anciennement dénommée Association de préfiguration de la Régie de quartier Vaugirard, est une structure de proximité qui intervient tout au long de l'année dans le 15^e arrondissement, en étant notamment impliquée sur les sujets relatifs à la propreté de l'espace public, l'animation locale et l'aide logistique à l'organisation d'événements. Forte de sa connaissance fine du quartier et de ses acteurs locaux, l'association s'est ainsi proposée pour animer le Territoire Zéro Déchet qui se déploiera dans la rue des Quatre-Frères-Peignot.

Afin de soutenir l'action de l'association, je vous propose de m'autoriser à signer avec Action et transition la convention dont vous trouverez le texte joint en annexe. Cette convention prévoit l'attribution, pour l'exercice 2022, d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 16.500 euros.

Pour l'année 2022, il vous est donc proposé d'attribuer ces subventions pour le soutien de trois associations engagées dans la réduction des déchets, pour un montant total de 53.000 euros et de m'autoriser à signer les conventions jointes à la présente délibération.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget général de fonctionnement de la Ville de Paris de l'année 2022.

Je vous prie de bien vouloir délibérer.

La Maire de
Paris